

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 702****8 juillet 2004****SOMMAIRE**

<b>Autex, S.à r.l., Howald</b> .....	<b>33696</b>
<b>EB Trading S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33696</b>
<b>Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33669</b>
<b>Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33673</b>
<b>Fassaden Hahn &amp; Co A.G., Remich</b> .....	<b>33673</b>
<b>Fassaden Hahn &amp; Co A.G., Remich</b> .....	<b>33674</b>
<b>GE Holdings Luxembourg &amp; Co., S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33696</b>
<b>Invista, S.à r.l., Contern</b> .....	<b>33685</b>
<b>Jumellea S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33682</b>
<b>Kaki Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33649</b>
<b>Kompetent S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33695</b>
<b>Kompetent S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33695</b>
<b>Kompetent S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33695</b>
<b>Kompetent S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33695</b>
<b>KoSa US Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33657</b>
<b>Laert S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33695</b>
<b>Libelux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33684</b>
<b>Lincoln Electric Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33650</b>
<b>Piana Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33696</b>
<b>Seramans S.A., Luxembourg</b> .....	<b>33694</b>
<b>Tosseng, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33656</b>
<b>Yellow Brick Road (LH3), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33674</b>
<b>Yellow Brick Road (LH2), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>33687</b>

**KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 64.358.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(039545.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**LINCOLN ELECTRIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 100.755.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the seventh day of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 22801 St Clair Avenue, Cleveland, Ohio 44117, USA, here represented by Maître Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 4, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered Office - Object - Duration****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LINCOLN ELECTRIC LUXEMBOURG, S.à r.l., (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) represented by two hundred fifty (250) shares in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of Managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the Board of Managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General Meetings of Partners

##### Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual Accounts - Allocation of Profits

##### Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General Provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory Provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to 250 shares of the Company and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim against LINCOLN ELECTRIC HOLDINGS, INC. According to a declaration and a balance sheet of the sole shareholder dated May 7, 2004, the contributed claim has a value of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) and is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible).

The said declaration and the said balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Valuation*

For all purposes the present contribution in kind is valued at twenty thousand six hundred and thirty-four euro (EUR 20,634.-).

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand and two hundred euro (EUR 2,200.-).

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
  - HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
2. The registered office of the Company is set at L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 22801 St Clair Avenue, Cleveland, Ohio 44117, USA, ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée****Art. 1. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LINCOLN ELECTRIC LUXEMBOURG, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées

ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des Associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des Bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à 250 parts sociales de la Société et d'avoir entièrement libéré les 250 parts sociales par un apport en nature consistant en une créance sur LINCOLN ELECTRIC HOLDINGS, Inc. Suivant une déclaration et un bilan de l'associé unique datés du 7 mai 2004, la créance contributive s'élève à un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) et est certaine, liquide et exigible.

La déclaration et le bilan mentionnés ci-avant, signés ne varietur par le représentant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

*Evaluation*

Pour tous besoins le présent apport en nature est évalué à vingt mille six cent trente-quatre euros (EUR 20.634,-)

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 143S, fol. 53, case 1. – Reçu 207,07 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(039386.3/230/397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**TOSSENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 63, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 45.881.

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Alain Tosseng, maître-boucher, né le 9 janvier 1964 à Luxembourg, demeurant à L-1342 Luxembourg, 63, rue de Clausen.

Lequel comparant déclare être devenu le seul associé de la société à responsabilité limitée TOSSENG, S.à r.l. («la société»), avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 45.881, suite à une cession sous seing privé, intervenue en date du 6 avril 2004, dans laquelle Madame Anne-Marie Beffort lui a cédé ses 20 parts sociales de la société.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 57 du 10 février 1994.

Monsieur Alain Tosseng, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société TOSSENG, S.à r.l., déclare accepter la prédite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la prédite cession de parts, l'associé unique déclare que la société TOSSENG, S.à r.l., sera dorénavant une société unipersonnelle à responsabilité limitée, dans laquelle la répartition des parts sociales sera la suivante:

Monsieur Alain Tosseng, prénommé, cent parts sociales . . . . . 100

Total: cent parts sociales . . . . . 100

*Deuxième résolution*

Suite à la nouvelle répartition des parts ci-avant énoncée, l'associé unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6. Deuxième alinéa.**

Ces parts sont détenues comme suit:

Monsieur Alain Tosseng, maître-boucher, demeurant à L-1342 Luxembourg, 63, rue de Clausen, cent parts so- 100  
ciales . . . . .

Total: cent parts sociales . . . . . 100»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Tosseng, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, vol. 21CS, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mai 2004.

P. Bettingen.

(039323.3/202/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**KoSa US RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 100.786.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eight day of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under number 67.097, represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at New York on 26 April 2004,

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Covenants, Duration**

**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KoSa US RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The nature of the business or purpose to be conducted or promoted by the Company shall be the activity of an acquisition vehicle within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization and shall be limited to the following and none other:

1. to enter into, perform and comply with a receivables purchase agreement or receivables purchase agreements with any direct or indirect subsidiary of KoSa B.V., an entity whose registered address is at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, the Netherlands and who is filed at the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34105867, (each such subsidiary, an «Originator»), pursuant to which agreements the Company may purchase from the Originator or Originators some or all of their accounts receivable and related property (the «Purchased Assets»);

2. to own, hold and service (or arrange for an agent to service, which agent may be an affiliate of the Company) the Purchased Assets, to enter into, perform and comply with one or more servicing agreements in connection therewith, and to take such other actions as may be necessary or appropriate to collect the Purchased Assets;

3. to fund the Company's purchases of Purchased Assets by borrowing from KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. and, in connection with any such financing arrangements, to sell, assign, transfer, grant, charge or pledge, absolutely or as security, to KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l., an entity whose registered address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, all or substantially all of its assets, including, without limitation, all of its right, title and interest to and in the Purchased Assets, and to enter into, perform and comply with one or more loan agreements or other financing arrangements with KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. in connection therewith (including issuing notes or other debt instruments pursuant thereto);

4. to borrow on a subordinated basis from affiliates to the extent necessary to fund purchases of the Purchased Assets and to issue notes to such affiliates in connection therewith;

5. to enter into agreements to cross-collateralize its debt to KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. with the debt of any other entity similarly borrowing from KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. secured by receivables and related assets originated by Originators;

6. to invest or distribute the proceeds derived from the ownership of the Purchased Assets as determined by the Company's Board of Managers or the single shareholder or the shareholders, as appropriate;

7. to engage in any lawful act or activity and to exercise any powers permitted to acquisition vehicles organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 22 March 2004 on securitization to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the Company may then be a party.

The Company's actions shall be limited by the following:

1. Commingled Funds. The Company shall not commingle its property with the property of any affiliate of the Company. The Company shall retain independent auditors, which may, however, also be the auditors for an affiliate.

2. Separate Identity. The Company shall:

(a) pay from its assets all obligations of any kind incurred by it, and shall not pay from its assets any obligations of any other Person except as otherwise required or permitted under this Article 3;

(b) conduct business in its own name, including holding itself out as a separate entity;

(c) not enter into any transaction with any Person except as authorized pursuant to this Article 3;

(d) enter into transactions with affiliates only on an arm's-length basis or in the case of its Purchased Assets and related transactions with Originators, pursuant to and in accordance with the relevant agreements approved by KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l.;

(e) maintain its bank accounts, books and records on a separate basis from those of any other Person and in accordance with legal requirements;

(f) not hold out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others;

(g) use separate stationery, invoices and checks, to the extent that it needs to use stationery, invoices or checks;

(h) maintain its financial statements in accordance with generally accepted accounting principles under Luxembourg law susceptible to audit, on a separate basis from those of any other Person, except that the Company's financial statements may be consolidated noting the separate existence and obligations of the Company;

(i) maintain a principal establishment and administrative office through which its business is conducted separate from that of any affiliate, provided, however, that the Company and any of its affiliates may have offices in the same location provided there is a fair and appropriate allocation of overhead costs, if any, among the Company and any such affiliate and each of the Company and any such affiliate bears its fair share of such costs;

(j) not acquire the obligations or securities of its affiliates or shareholders, as appropriate, except as otherwise required or permitted by under Article 3;

(k) not make loans to any other Person or to buy or hold evidence of indebtedness issued by any other Person, except for cash and investment-grade securities and except as otherwise required or permitted by under Article 3;

(l) not own (other than the capital contributed to it) any asset or property other than (i) Purchased Assets and (ii) any incidental property necessary for the ownership and/or management of such Purchased Assets;

(m) correct any known misunderstanding regarding its separate identity;

(n) not identify itself as a division of any other Person;

(o) observe all corporate formalities including conducting regular meetings (at least once annually) of the Board of Managers and of the shareholders, minuting the resolutions of the Board of Managers and of the single shareholder or of the shareholders, paying the salaries of its own employees, if any, and preparing, filing and paying all taxes on the Company; and

(p) observe appropriate corporate formalities, with respect to all transactions and dealings with its affiliates and properly reflect all such transactions and dealings in its own accounting and corporate records.

3. Indebtedness. The Company shall not be the obligor or guarantor of or otherwise be responsible for the payment of any obligation for borrowed money except as expressly contemplated by these Articles of Incorporation.

4. Prohibited Transactions. Except as expressly permitted by these Articles of Incorporation, the Company shall not engage in any dissolution, liquidation, consolidation, merger or sale of all or substantially all of its assets.

5. Expenses. The Company shall pay its own expenses from its own funds.

6. Prohibited Amendments. The Company shall not amend Articles 3, 8, 9 or 10 of these Articles of Incorporation as long as the Company has any debt obligations outstanding to another party and evidenced in writing.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

**Chapter II. Capital, Shares****Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

The single shareholder or any of the shareholders shall not seize the Purchased Assets or initiate any Insolvency Actions (as defined below) against the Company.

**Chapter III. Manager(s), Board of Managers, Statutory auditors****Art. 9. Manager(s)**

The Company will be managed and administered by three managers who shall form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»). The Company shall have at least one Independent Manager (as defined below). No resignation or removal of an Independent Manager shall be effective until a successor Independent Manager shall be appointed by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders. The Independent Manager shall not at any time serve as trustee in bankruptcy for any affiliate of the Company. As used herein, «Independent Manager» shall be an individual who is not at the time of such individual's appointment, and shall not have been at any time during the preceding five years, (i) a manager, director, officer, employee or affiliate of the shareholders of the Company or any of its subsidiaries or affiliates, or (ii) the beneficial owner, at the time of such individuals' appointment as an Independent Manager or at any time thereafter while serving as an Independent Manager, of five percent (5%) or more of the outstanding shares of any shareholder of the Company or any of their affiliates that have general voting rights, except that a manager who otherwise meets the description of Independent Manager above shall not be disqualified from serving as an Independent Manager of the Company if he or she is also a director of another special purpose corporation or entity that is an affiliate of a shareholder of the Company, which special purpose entity has similar organizational documents as the Company.

Each Manager, including the Independent Manager, will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, provided, however, that the conditions of the foregoing paragraph of this Article 9 must be met.

**Art. 10. Board of Managers**

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided, however, that the unanimous vote of all members of the Board of Managers shall be necessary to authorize the Company to:

1. institute proceedings to have itself adjudicated as bankrupt or insolvent, or consent to or acquiesce in the institution of bankruptcy or insolvency proceedings against it, or seek or consent to or acquiesce in the entry of an order for similar relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, or seek liquidation, winding up, reorganization, arrangement, adjustment, protection, relief or composition of it or its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or make any general assignment for the benefit of creditors, or, except as required by law, admit in writing its inability to pay its debt generally as they become due, or take any corporate action in furtherance of any of the actions set forth above in this clause 1 (collectively, «Insolvency Actions»), save where the absence of undertaking such Insolvency Actions would result in civil or criminal liabilities of any of the Managers or would otherwise violate applicable law;
2. act other than in its corporate name and through its duly authorized managers, officers or agents;
3. engage in any transaction or joint activity of any kind with an affiliate or any other individual, corporation, proprietorship, firm, partnership, limited partnership, trust association or other entity («Person») except as otherwise expressly contemplated by Article 3 hereof; and
4. propose to the single shareholder or to the shareholders to amend the organizational documents of the Company or to dissolve the Company.

The Company shall not engage in any business activity not otherwise allowed under these Articles of Incorporation. When voting on whether the Company will take any action described in clause 1 above, each Manager shall owe its primary fiduciary duty or other obligation to the Company and not to the shareholder(s).

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

#### **Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers**

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

#### **Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers**

The Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

#### **Art. 13. Delegation of Powers**

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

#### **Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Auditors**

The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more independent auditors.

The auditors will be elected by the Board of Managers, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the Board of Managers.

**Art. 17. Indemnification**

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Chapter IV. Meeting of shareholders****Art. 18. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation and subject to the object of the Company set forth in Article 3, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting**

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of June at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital; provided, however, that the foregoing is subject to the restrictions on amendments as expressly set forth in Article 3.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any Manager.

**Chapter V. Financial year, Distribution of profits****Art. 22. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 23. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, provided that the single shareholder or the general meeting of shareholders shall distribute such annual net profits to the shareholders to the greatest extent permissible under applicable laws and compatible with the Company's interest.

**Chapter VI. Dissolution, Liquidation****Art. 25. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved only in accordance with the provisions of Article 10 and as otherwise required by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally and, where possible, in kind to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Chapter VII. Applicable law****Art. 26. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.: . . . . .	12,500.-	125	12,500.-
Total: . . . . .	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

For the purpose of registration, the present incorporation is realized within the meaning of the law of March 22, 2004, on securitization, in its article 51.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred and fifty Euro (2,750.- EUR).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2004.

*Extraordinary General Meeting*

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended December 31, 2005:

\* Mrs Kelly Bulloch, chief financial officer, born on August 15, 1965 in Wichita, Kansas, United States of America, residing professionally at Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;

\* Mr Jay Voncannon, treasurer, born on July 27, 1965 in Longview, Texas, United States of America, residing professionally at Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;

\* Mrs Evelyn Echevarria, born on March 20, 1956 in New York, New York, United States of America, residing professionally at AMACAR Group, 6525 Morrison Blvd., Ste. 318, Charlotte, North Carolina 28211, United States of America.

2. The registered office shall be at: 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, à L-1948 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 67.097, représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à New York, le 26 avril 2004,

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant ès-qualités a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### **Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Conventions, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination KoSa US RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance suivant les cas.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

#### **Art. 3. Objet**

Le type d'activité ou l'objet social qui sera conduit ou promu par la Société sera l'activité d'un organisme d'acquisition au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et sera limitée à ce qui suit et rien d'autre:

1. prendre part à, exécuter et se conformer à un contrat d'acquisition de comptes à recevoir ou de contrats d'acquisition de comptes à recevoir avec toute filiale directe ou indirecte de KoSa B.V., une entité dont le siège social est à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas et qui est inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34105867, (chacune de ces filiales étant une «Initiatrice»), contrats selon lesquels la Société pourra acquérir de l'Initiatrice ou des Initiatrices certaines ou l'ensemble de leurs comptes à recevoir et biens y relatifs (les «Actifs Acquis»);

2. posséder, détenir et entretenir (ou demander à un agent d'entretenir, lequel agent pourra être un filiale de la Société) les Actifs Acquis, prendre part à, exécuter et se conformer à un ou plusieurs contrats d'entretien y relatif, et d'entreprendre telle autre action qui pourrait être nécessaire ou appropriée afin de recueillir les Actifs Acquis;

3. financer les acquisitions par la Société d'Actifs Acquis en empruntant à KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l, et, en relation avec tel arrangement financier, vendre, céder, transférer, charger, nantir ou gager, de façon absolue ou comme garantie, au profit de KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l., une entité dont le siège social est au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg tous ou pratiquement tous ses actifs, incluant, sans limitation, tous ses droits, titres et intérêts dans ou sur les Actifs Acquis, et prendre part à, exécuter et se conformer à un ou plusieurs contrats de prêt ou autres arrangements financiers avec KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. y relatifs (y compris en émettant des obligations ou tout autre instrument de dette);

4. emprunter sur une base subordonnée aux sociétés affiliées dans la mesure où cela est nécessaire pour financer des acquisitions d'Actifs Acquis et pour émettre des obligations à telle société affiliée dans ce contrat;

5. prendre part à des contrats pour contre-garantir par nantissement sa dette envers KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. avec la dette de toute autre entité empruntant de manière similaire à KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. et sécurisée par des comptes à recevoir et actifs liés initiés par les Initiateurs;

6. investir ou distribuer les produits retirés de la propriété des Actifs Acquis tel que déterminés par le Conseil de Gérance de la Société ou l'associé unique ou les associés, tel qu'approprié;

7. engager toute action ou activité légales et exercer tout ce qui est permis à des organismes d'acquisition conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg et notamment à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, laquelle dans tous les cas, est accessoire et nécessaire ou utile à l'accomplissement des objets mentionnés ci-dessus; étant donné que cela ne soit pas contraire aux objets définis ci-après ni autrement interdits par tous contrats auquel la Société pourrait être partie.

Les actions de la Société seront limitées par ce qui suit:

1. Fonds confondus. La Société ne devra pas confondre ses biens avec les biens de l'une quelconque de ses affiliées. La Société devra engager des réviseurs d'entreprises indépendants, qui pourraient, le cas échéant, être aussi les réviseurs d'entreprises d'une société affiliée.

2. Identité séparée. La Société devra:

(a) payer de ses actifs toutes les obligations de quelque nature soient elles qu'elle aura contractées, et ne devra pas payer de ses actifs une obligation d'une autre Personne sauf si tel est autrement requis ou permis conformément à cet article 3;

(b) conduire ses affaires en son propre nom, y compris en agissant comme une entité séparée;

(c) ne prendre part à aucune transaction avec toute autre Personne que celle autorisée par cet article 3;

(d) ne prendre part à toutes transactions avec des affiliées que de manière conforme aux conditions du marché ou en ce qui concerne ses Actifs Acquis et des transactions avec les Initiateurs, conformément aux accords approuvés par KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l.;

(e) maintenir ses comptes bancaires, livres et procès-verbaux de la Société séparément de ceux de toute autre personne et conformément aux prescrits légaux;

(f) ne pas présenter son crédit ou ses actifs comme étant disponibles pour satisfaire les obligations des autres;

(g) utiliser un papier à lettre différent, factures et bulletins, dans l'hypothèse où elle a besoin d'utiliser un papier à lettre, des factures ou bulletins;

(h) maintenir ses états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés et applicables à la vérification des comptes en droit luxembourgeois et, séparément de ceux de toute autre personne, sauf si les états financiers de la Société doivent faire l'objet d'une consolidation relevant l'existence et les obligations séparées de la Société;

(i) maintenir un établissement principal et un siège administratif au travers duquel ses affaires seront conduites séparément de toute affiliée, étant entendu cependant que la Société et l'une quelconque de ses affiliées pourraient avoir des bureaux au même endroit étant entendu une allocation juste et appropriée des frais généraux, s'il y en a, à l'égard de la Société et telle affiliée et que chacune supporte une juste participation pour cesdits coûts;

(j) ne pas acquérir les obligations ou sûretés de ses affiliées ou actionnaires, selon le cas, sauf s'il est autrement requis ou permis conformément à l'article 3;

(k) ne pas faire de prêts à toute autre Personne ou acheter ou détenir des preuves quant à la cessation de paiement émise par toute autre Personne, à l'exception d'espèces et de valeurs mobilières de qualité, et, sauf si autrement requis ou permis conformément à l'article 3;

(l) ne pas détenir (autre que le capital y contribué) tout actif ou bien autre que (i) les Actifs Acquis et (ii) tout bien accessoire nécessaire à la propriété et/ou à la gestion de tels Actifs Acquis;

(m) corriger toute incompréhension connue concernant son identité séparée;

(n) ne pas s'identifier comme étant une division de toute autre Personne;

(o) observer toutes les formalités annuelles auxquelles la Société est tenue en ce compris la tenue des assemblées régulières (au moins une fois par an) du Conseil de Gérance et de l'assemblée des actionnaires, en rédigeant les résolutions du Conseil de Gérance et de l'actionnaire unique ou des actionnaires, en payant les salaires de ses propres employés, s'il y en a, et en préparant, classant et payant tous les impôts de la Société; et

(p) observer les formalités annuelles appropriées, conformément à toutes les transactions et en passant des affaires avec ses affiliées et refléter fidèlement toutes ces transactions et accords dans ses propres livres comptables et de société.

3. Endettement. La Société ne sera pas une obligée ou un garant de ou autrement responsable du paiement de toute obligation pour de l'argent emprunté sauf si expressément prévu par les présents Statuts.

4. Transactions interdites. Sauf si expressément permis par ces Statuts, la Société n'engagera dans aucune dissolution, liquidation, consolidation, fusion ou vente, tout, ou substantiellement tout, de ses actifs.

5. Dépenses. La Société paiera ses propres dépenses avec ses propres fonds.

6. Modifications interdites. La Société ne pourra pas modifier les articles 3, 8, 9 ou 10 de ces Statuts aussi longtemps que la Société aura des dettes en suspend envers une autre partie et qu'elle l'a reconnu par écrit.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social**

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer



le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts Sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

L'associé unique ou l'un des associés ne saisira pas les Actifs Acquis ni n'intentera une Action d'Insolvabilité (telle que définie ci-dessous) contre la Société.

### **Chapitre III. Gérant(s), Conseil de gérance, Commissaires aux comptes**

#### **Art. 9. Gérant(s)**

La Société sera gérée et administrée par trois gérants qui formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non (ci-après les «Gérant(s)»).

Tous ces Gérants seront des Gérants Indépendants (tel que définis ci-après). Aucune démission ni révocation d'un Gérant Indépendant ne sera effective tant qu'un Gérant Indépendant successeur n'aura pas été nommé par une résolution de l'associé unique ou des associés. Le Gérant Indépendant ne pourra pas agir en tant que curateur dans le cadre d'une faillite pour une société affiliée de la Société. Tel qu'utilisé ici, «Gérant Indépendant» signifie un individu qui n'est pas au moment de sa désignation, et qui n'aura pas été durant les cinq précédentes années, (i) un gérant, administrateur, mandataire, employé ou affilié des associés de la Société ou de l'une de ses filiales ou sociétés affiliées, ou (ii) le propriétaire bénéficiaire, au moment de cette désignation en tant que Gérant Indépendant ou à un quelconque moment pendant la durée de ses fonctions de Gérant Indépendant, de cinq pour cent (5%) ou plus des parts de tout associé de la Société ou de toute société affiliée ayant le droit de vote, sauf si un gérant qui correspond à la description de Gérant Indépendant telle que précisée ci-dessus ne sera pas disqualifié d'agir en tant que Gérant Indépendant de la Société s'il ou elle est aussi un administrateur d'une autre corporation ou entité spéciale qui est une société affiliée d'un associé de la Société, laquelle entité spéciale ayant les mêmes documents organisationnels que la Société.

Chaque Gérant, ainsi que le Gérant Indépendant, sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, étant entendu, néanmoins, que les conditions du précédent alinéa de cet article 9 soient réunies.

#### **Art. 10. Conseil de Gérance**

Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui ne sera pas nécessairement Gérant et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant), mais en son absence le Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion par écrit, télécopieur ou par télégramme. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, étant entendu, cependant, qu'un vote à l'unanimité des membres du Conseil de Gérance sera requis pour autoriser la Société à :

1. mettre en oeuvre une procédure afin de se voir déclarée comme étant en faillite ou en cessation de paiement, ou consentir ou acquiescer dans une procédure de faillite ou de cessation de paiement intentée contre elle, ou chercher ou consentir à ou acquiescer à un remède similaire ou la désignation d'un administrateur judiciaire, d'un curateur ou de toute autre personne ayant une fonction similaire pour elle ou pour toute partie substantielle de ses biens, ou chercher une liquidation, un concordat, une réorganisation, un arrangement, un ajustement, une protection, une exonération ou un arrangement de sa ou de ses dettes conformément à toute loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou la réorganisation ou à l'exonération des débiteurs, ou faire toute cession générale au profit des créanciers, ou, à moins que cela ne soit requis par la loi, admettre par écrit son incapacité à payer ses dettes lorsqu'elle deviennent exigibles, ou entreprendre toute action commerciale suite à toute action telle que décrite ci-dessus dans ce paragraphe 1 (collectivement, «Actions d'Insolvabilité»), à moins que le défaut d'entreprendre telles Actions d'Insolvabilité résulterait en une responsabilité civile ou pénale pour l'un quelconque des gérants ou violerait autrement la loi applicable;

2. agir autrement que sous sa dénomination et qu'à travers ses gérants dûment autorisés, mandataires ou agents; et

3. s'engager dans toute transaction ou activité liée de quelque nature avec une société affiliée ou tout autre individu, société, propriété, firme, société en commandite par actions, société en commandite simple, trust, association ou toute autre entité («Personne») sauf si autrement expressément prévu par l'article 3; et

4. proposer à l'associé unique ou aux associés de modifier les statuts de la Société ou de dissoudre la Société.

La Société ne s'engagera pas dans toute activité qui ne sera pas permise par ces Statuts. Au moment du vote pour savoir si la Société va entreprendre toute action telle que décrite dans le paragraphe 1 ci-dessus, chaque gérant devra respecter son devoir de mandataire ou toute autre obligation envers la Société et non envers le(s) associé(s).

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

#### **Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance**

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### **Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant unique, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 16. Auditeurs**

La supervision des opérations de la Société sera le fait d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants.

Les réviseurs d'entreprises seront nommés par décision du Conseil de Gérance, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au

terme de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision du Conseil de Gérance.

#### **Art. 17. Indemnisation**

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

### **Chapitre IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 18. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société tel que défini dans l'article 3 ci-avant, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 20. Assemblée Générale Annuelle**

L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 21. Procédure - Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital, étant entendu, cependant, que ce qui suit est soumis aux restrictions ou modifications tels qu'expressément prévus dans l'article 3.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

### **Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 22. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

#### **Art. 23. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 24. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, étant entendu que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés devront distribuer le solde de ces bénéfices annuels nets aux associés dans les limites permises par la loi applicable et conformément aux intérêts de la Société.

**Chapitre VI. Dissolution, Liquidation****Art. 25. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute conformément à l'article 10, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique, ou les associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement et, si possible, en nature entre les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

**Chapitre VII. Loi applicable****Art. 26. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi rédigés par la partie comparante, cette partie a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant payé (EUR)
ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.....	12.500,-	125	12.500,-
Total: .....	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente constitution est réalisée au sens de la loi du 22 mars 2004, en son article 51, relative à la titrisation.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante Euros (2.750,- EUR).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le trente et unième jour de décembre 2004.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005:

\* Madame Kelly Bulloch, chief financial officer, née le 15 août 1965 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique;

\* Monsieur Jay Voncannon, trésorier, né le 27 juillet 1965 à Longview, Texas, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique

\* Madame Evelyn Echevarria, née le 20 mars 1956 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à c/o AMACAR Group, 6525 Morrison Blvd. Ste 318, Charlotte, North Carolina 28211, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social est fixé au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, vol. 143S, fol. 43, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

G. Lecuit.

(039931.3/220/746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand four, on the thirtieth of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), incorporated by a notarial deed of December 9, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 167 of February 24, 2000.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 22 of January 8, 2004.

The extraordinary general meeting is opened and is presided over by Mr Vincent Goy, manager, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Cyril Vallée, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Carol Collin, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred and ninety-three thousand two hundred euro (193,200.- EUR) so as to raise it from its present amount of four hundred and fourteen thousand euro (414,000.- EUR) to an amount of six hundred and seven thousand two hundred euro (607,200.- EUR) by the creation and issue of one thousand six hundred and fifty-nine (1,659) new class E shares, one hundred and four (104) new class G2 shares, four (4) new class G14 shares, one hundred and twenty-six (126) new class L5 shares, one (1) new class C6 share and thirty-eight (38) new class S2 shares, each with a par value of one hundred euro (100.- EUR), issued with a total share premium of one hundred and ninety-seven thousand nine hundred and seventeen euro forty-eight cents (197,917.48 EUR) and having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

2.- To accept subscription of all these new shares of different classes, by the sole shareholder, the company EUROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) and full payment in cash.

3.- To reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred and thirty-five thousand one hundred (135,100.- EUR) to bring the capital from six hundred and seven thousand two hundred euro (607,200.- EUR) to four hundred and seventy-two thousand one hundred euro (472,100.- EUR) by absorption of losses and by cancellation of one thousand three hundred and fifty-one (1,351) class E shares.

4.- To amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at four hundred and seventy-two thousand one hundred Euro (472,100.- EUR) divided into four hundred and thirty-three (433) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, two hundred and twenty-one (221) class «G8» shares, one hundred and fourteen (114) class «G9» shares, one hundred and seventy-one (171) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, fifty-five (55) class «L4» shares, one hundred and twenty-six (126) class «L5» shares, one thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, eighty-three (83) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, one hundred and twenty-six (126) class «C1» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares and fifteen (15) class «C5» shares, one (1) class «C6» share and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting decides to increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred and ninety-three thousand two hundred euro (193,200.- EUR) so as to raise it from its present amount of four hundred and fourteen thousand euro (414,000.- EUR) to an amount of six hundred and seven thousand two hundred euro (607,200.- EUR) by the creation and issue of one thousand six hundred and fifty-nine (1,659) new class E shares, one hundred and four (104) new class G2 shares, four (4) new class G14 shares, one hundred and twenty-six (126) new

class L5 shares, one (1) new class C6 shares and thirty-eight (38) new class S2 shares, each with a par value of one hundred euro (100.- EUR) and having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day

*Second resolution*

The extraordinary general meeting decides to accept the sole shareholder, the company EUROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA), to the subscription of one thousand nine hundred and thirty-two (1,932) new shares of class E, G2, G14, L5, C6 et S2, with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Mr Vincent Goy, previously named,

acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the company EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed, by virtue of a proxy given in St. Helier, at April 29, 2004 which proxy, after being signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed, the one thousand nine hundred and thirty-two (1,932) new shares and to entirely pay up in cash each such new share at its par value of one hundred euro (100.- EUR) each and to pay a total share premium of one hundred and ninety-seven thousand nine hundred and seventeen euro forty-eight cents (197,917.48 EUR).

The above-mentioned subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash, with the prementioned issued share premium, and that the Company has at its disposal the total amount of three hundred and ninety-one thousand one hundred and seventeen euro forty-eight cents (391,117.48 EUR), proof of which was given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting decides to reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred and thirty-five thousand one hundred (135,100.- EUR) to bring the capital from six hundred and seven thousand two hundred euro (607,200.- EUR) to four hundred and seventy-two thousand one hundred euro (472,100.- EUR) by absorption of losses and by cancellation of one thousand three hundred and fifty-one (1,351) class E shares

The proof of the losses made by the Company, has been given to the undersigned notary on presentation of a balance sheet of the Company as of March 31, 2004.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

**Art. 6. First paragraph.**

«The subscribed capital is fixed at four hundred and seventy-two thousand one hundred Euro (472,100.- EUR) divided into four hundred and thirty-three (433) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, two hundred and twenty-one (221) class «G8» shares, one hundred and fourteen (114) class «G9» shares, one hundred and seventy-one (171) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, fifty-five (55) class «L4» shares, one hundred and twenty-six (126) class «L5» shares, one thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, eighty-three (83) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, one hundred and twenty-six (126) class «C1» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares and fifteen (15) class «C5» shares, one (1) class «C6» share and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at six thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»),

constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 24 février 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 8 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Cyril Vallée, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carol Collin, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital à concurrence de cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (193.200,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatorze mille euros (414.000,- EUR) à un montant de six cent sept mille deux cents euros (607.200,- EUR) par la création et l'émission de mille six cent cinquante-neuf (1.659) parts sociales nouvelles de classe «E», cent quatre (104) parts sociales nouvelles de classe «G 2», quatre (4) parts sociales nouvelles de classe «G 14», cent vingt-six (126) parts sociales nouvelles de classe «L5», une (1) part sociale nouvelle de classe «C 6» et trente-huit (38) parts sociales nouvelles de classe «S 2» d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, émises avec une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent dix-sept euros quarante-huit cents (197.917,48 EUR) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

2.- Acceptation de la souscription des toutes les nouvelles parts sociales de classes différentes, par le seul associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) et libération en numéraire.

3.- Réduction du capital social de la Société à concurrence de cent trente-cinq mille cent euros (135.100,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent sept mille deux cents euros (607.200,- EUR) à quatre cent soixante-douze mille cent euros (472.100- EUR) par absorption de pertes et par annulation de mille trois cent cinquante et une (1.351) parts sociales de classe «E».

4.- De modifier l'Article 6, Premier Alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante-douze mille cent euros (472.100,- EUR) divisé en quatre cent trente-trois (433) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», deux cent vingt et une (221) parts sociales de classe «G8», cent quatorze (114) parts sociales de classe «G9», cent soixante-onze (171) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une (121) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», cinquante-cinq (55) parts sociales de classe «L4», cent vingt-six (126) parts sociales de classe «L5», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», quatre-vingt-trois (83) parts sociales de classe «S2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7» et quatre (4) parts sociales de classe «A8», cent vingt-six (126) parts sociales de classe «C1», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», quinze (15) parts sociales de classe «C5», une (1) part sociale de classe «C6» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'associé et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (193.200,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatorze mille euros (414.000,- EUR) à un montant de six cent sept mille deux cents euros (607.200,- EUR) par la création et l'émission de mille six cent cinquante-neuf (1.659) parts sociales nouvelles de classe «E», cent quatre (104) parts sociales nouvelles de classe «G 2», quatre (4) parts sociales nouvelles de classe «G 14», cent vingt-six (126) parts sociales nouvelles de classe «L5», une (1) part sociale nouvelle de classe «C 6» et trente-huit (38) parts sociales nouvelles de classe «S 2» d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter le seul et unique associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) à la

souscription des mille neuf cent trente-deux (1.932) nouvelles parts sociales de classe E, G2, G14, L5, C6 et S2 d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

*Souscription - Paiement*

Ensuite Monsieur Vincent Goy, prénommé,  
se présente, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EUROPA REAL ESTATE LP, prédésignée,  
en vertu d'une procuration donnée à St. Helier, Jersey, le 29 avril 2004,  
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant,  
restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la société EUROPA REAL ESTATE LP, précitée,  
les mille neuf cent trente-deux (1.932) nouvelles parts sociales, à leur valeur nominale, et de libérer intégralement chacune des ces nouvelles parts sociales en numéraire pour leur valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de payer une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent dix-sept euros quarante-huit cents (197.917,48 EUR).

Le souscripteur prénommé déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en numéraire avec la prime d'émission prémentionnée et que la somme totale de trois cent quatre-vingt-onze mille cent dix-sept euros quarante-huit cents (391.117,48 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent trente-cinq mille cent euros (135.100,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent sept mille deux cents euros (607.200,- EUR) à quatre cent soixante-douze mille cent euros (472.100,- EUR) par absorption de pertes et par annulation de mille trois cent cinquante et une (1.351) parts sociales de classe «E».

La preuve de ces pertes réalisées par la Société a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 mars 2004.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Premier alinéa.**

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante-douze mille cent euros (472.100,- EUR) divisé en quatre cent trente-trois (433) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», deux cent vingt et une (221) parts sociales de classe «G8», cent quatorze (114) parts sociales de classe «G9», cent soixante-onze (171) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une (121) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», cinquante-cinq (55) parts sociales de classe «L4», cent vingt-six (126) parts sociales de classe «L5», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», quatre-vingt-trois (83) parts sociales de classe «S2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7» et quatre (4) parts sociales de classe «A8», cent vingt-six (126) parts sociales de classe «C1», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», quinze (15) parts sociales de classe «C5», une (1) part sociale de classe «C6» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, C. Vallée, C. Collin, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 26, case 11. – Reçu 3.911,17 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2004.

J.J. Wagner.

(039919.3/239/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.



**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2004.

J.J. Wagner.

(039920.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**FASSADEN HAHN & CO A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

H. R. Luxemburg B 92.954.

Im Jahre zweitausendvier, am dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz zu Sassenheim (Luxemburg), versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft FASSADEN HAHN & CO A.G., (die «Gesellschaft») eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 16A route de l'Europe, L-5531 Remich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 92.954, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 506 vom 9. Mai 2003.

Die Satzung der Gesellschaft wurde bis heute nicht abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Gerhard Hahn, Privatbeamter, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Brendan D. Klapp, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Beles.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Jens Hahn, Privatbeamter, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig den nachfolgenden Beschluss festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung nur einen einzigen Punkt vorsieht:

*Tagesordnung*

Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Abänderung von Artikel vier (4) der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 4.**

«Die Gesellschaft hat zum Zweck sämtliche Arbeiten die in den Bereich des Dekorateur Anstreichers («peintre-décorateur») fallen.

Die Gesellschaft kann Kredite aufnehmen und alle mit ihrem Gesellschaftszweck in direktem oder indirektem Zusammenhang stehenden Geschäfte durchführen.»

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgenden einzigen Beschluss:

*Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den jetzigen Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern und beschließt demzufolge die Abänderung von Artikel vier (4) der Satzung der Gesellschaft, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu verleihen:

**Art. 4.**

«Die Gesellschaft hat zum Zweck sämtliche Arbeiten die in den Bereich des Dekorateur Anstreichers («peintre-décorateur») fallen.

Die Gesellschaft kann Kredite aufnehmen und alle mit ihrem Gesellschaftszweck in direktem oder indirektem Zusammenhang stehenden Geschäfte durchführen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Vorüber Protokoll.

Vorüber Urkunde aufgenommen in Beles (Luxemburg), in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Hahn, B. D. Klapp, J. Hahn, J.J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 14. Mai 2004, Band 885, Blatt 42, Feld 7. – Erhalten 12 euro.

*Der Einnehmer* (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 17. Mai 2004.

J.J. Wagner.

(039917.3/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**FASSADEN HAHN & CO A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 92.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2004.

J.J. Wagner.

(039918.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share Capital: EUR 25,000,000.-.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.794.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-second day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 19 April 2004.

This proxy, after having been signed in writing by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The Company may:

\* carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

\* establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

\* take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

\* borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

## **Chapter II.- Corporate Capital**

### **Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at (25,000,000 (twenty-five million euros), divided into 1,000,000 (one million) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

### **Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### **Art. 6. Transfer of shares**

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

### **Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

## **Chapter III.- Management**

### **Art. 8. Management - Board of Managers**

8.1 The Company is administered by at least one manager, and in case of plurality of managers, by a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders. The Board of Managers may appoint a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by two managers.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting. The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his fellow managers under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

8.11 The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by all the managers present or represented at the meeting. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

#### **Art. 9. Liability of managers**

The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **Chapter IV.- Secretary**

#### **Art. 10. Appointment of a secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

### **Chapter V.- General Meetings of shareholders**

#### **Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders**

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

#### **Art. 12. Shareholders' voting rights**

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

#### **Art. 13. Quorum - Majority**

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

### **Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing**

#### **Art. 14. Financial year**

The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

#### **Art. 15. Financial statements**

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

#### **Art. 16. Inspection of documents**

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

#### **Art. 17. Appropriation of profits - Reserves**

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

## Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

### Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

## Chapter VIII.- Audit

### Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

## Chapter IX.- Governing law

### Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

Thereupon YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. (YBR 1), represented as stated above hereby declares to (i) subscribe to 1,000,000 (one million) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the total subscribed share capital of the Company and (ii) to pay them up entirely by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached pro forma balance sheet (the Assets and Liabilities).

Such contribution in kind of the Assets and Liabilities is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 25,000,000 (twenty-five million) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the balance of EUR 108,391,834 (one hundred eight million three hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-four euros) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced and supported by, inter alia, a pro forma balance sheet of YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. as per 21 April 2004 and signed for approval by the sole manager of YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l., which shows that the net asset value of YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l., which Assets and Liabilities are contributed to the Company, is worth at least EUR 133,391,834 (one hundred thirty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-four euros).

It results furthermore from a certificate dated 21 April 2004, issued by the sole manager of YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. that:

1. the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. are shown on the attached pro forma balance sheet as per 21 April 2004;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. per the attached pro forma balance sheet is valued at least at EUR 133,391,834 (one hundred thirty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-four euros) and since the pro forma balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l.;

3. the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. are freely transferable by YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. have been or will be accomplished by the manager of YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l.

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31 December 2004.

#### *Tax exemption*

The contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated and having its registered office in the European Union to another company incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000 (six thousand euros).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its manager, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period of time, YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., which will be represented by Mr Stuart Ross, one of its managers;  
 2) The registered office is established at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 19 avril 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>.- Nom - Durée - Objet - Siège social**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### **Art. 2. Objet social**

La Société peut:

\* accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

\* créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine; elle peut également acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; et elle peut également accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

\* prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

\* emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

##### **Art. 3. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

#### **Chapitre II.- Capital social**

##### **Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

##### **Art. 5. Partage des bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

##### **Art. 6. Cession des parts sociales**

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles à des tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, la cession des parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être approuvée par une résolution des associés lors d'une assemblée générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle approbation préalable n'est pas requise pour la cession de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales**

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

### **Chapitre III.- Gestion**

#### **Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance**

8.1 La Société est administrée par au moins un gérant, et en cas de pluralité de gérants, par un Conseil de Gérance, désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le Conseil de Gérance peut nommer le successeur du Président.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux gérants.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion. Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télex ou fax. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télex ou fax un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou fax. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent Article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance

8.11 Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants**

Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

**Chapitre IV.- Secrétaire**

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

**Chapitre V.- Assemblée générale des associés**

**Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés**

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

**Art. 12. Droit de vote des associés**

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité**

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

**Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 14. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

**Art. 16. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

**Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.



## Chapitre VIII.- Vérification des comptes

### Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

## Chapitre IX.- Loi applicable

### Art. 21. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. (YBR 2), représentée comme décrit ci-avant, déclare (i) souscrire les 1.000.000 (un million) de parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et (ii) de payer ces parts sociales entièrement par un apport en nature comprenant l'ensemble des actifs et passifs décrits dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs).

Cet apport en nature des Actifs et Passifs à la Société doit être enregistré à une juste valeur de marché et est versé comme suit:

(i) un montant de EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) est versé sur le compte capital nominal de la Société, et

(ii) le solde de EUR 108.391.834 (cent huit millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-quatre euros) est affecté au compte réserve de prime d'émission de la Société.

La valorisation de l'apport en nature des Actifs et Passifs apportés à la Société est documentée par, inter alia, un bilan pro forma de YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. daté du 21 avril 2004 et signé pour approbation par le gérant unique de YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l., qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est d'au moins égale à EUR (133.391.834 (cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-onze huit cent trente-quatre euros).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 21 avril 2004 émis par le gérant unique de YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. que:

1. les Actifs et Passifs apportés à YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. sont indiqués au bilan pro forma annexé daté du 21 avril 2004 annexé,

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs à la Société telle que figurant au bilan pro forma ci-joint est estimée au moins à un montant de EUR 133.391.834 (cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt onze huit cent trente-quatre euros) et depuis la date dudit bilan pro forma, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l.;

3. les Actifs et Passifs apportés à YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. sont librement transférables par YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. et ne sont soumis à aucune restriction ou grevés d'un gage ou autre droit en limitant leur transférabilité ou en réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à YELLOW BRICK ROAD (LH3), S.à r.l. ont été ou seront accomplies par le gérant de YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l.

Une copie du certificat ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2004.

#### *Exonération fiscale*

L'apport en nature consiste en l'ensemble des actifs et passifs d'une société constituée et ayant son siège social dans l'Union européenne à une autre société constituée et ayant son siège social dans l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exemption du droit d'apport.

#### *Evaluation des Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 6.000 (six mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée désigne comme gérant, avec effet à la date de constitution de la Société et pour une durée indéterminée YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., qui sera représentée par M. Stuart Ross, un de ses gérants;

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

J. Elvinger.

(039929.3/211/485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

### **JUMELLEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 100.798.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

ici représenté par Maître Antoine Meynial, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 avril 2004, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JUMELLEA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le deuxième jeudi du mois de mai à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Maître Michaël Dandois, préqualifié, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) Maître Antoine Meynial, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

1) Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, né à Messancy (Belgique) le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

2) Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, né à Paris (France) le 6 février 1966, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

3) Monsieur Guy Genin, employé de banque, né à Feurs (France) le 8 décembre 1949, demeurant à L-1542 Luxembourg, 4, rue Jean-Baptiste Fresez.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2005.

*Troisième résolution*

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée MANAGEMENT ACCOUNTING SERVICES (M.A.S.), avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au R.C. sous le numéro B 91.999.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2005.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Meynial, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2004, vol. 429, fol. 52, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mai 2004.

A. Weber.

(039936.3/236/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**LIBELUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 10.086.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le trente avril, à 9.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation LIBELUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 10.086, constituée suivant acte reçu le 3 mai 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 126 du 22 août 1972.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 16 mars 2004, comprenant nomination de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en tant que liquidateur; la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 13 avril 2004 et du 21 avril 2004;
- dans le journal luxembourgeois «Lëtzebuurger Journal» du 13 avril 2004 et du 21 avril 2004.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 10.000 (dix mille) actions série A et les 9.210.755 (neuf millions deux cent dix mille sept cent cinquante-cinq) actions série B, actuellement émises, 8.418 (huit mille quatre cent dix-huit) actions série A et 9.210.755 (neuf millions deux cent dix mille sept cent cinquante-cinq) actions série B sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Les rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être formalisés avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

J. Elvinger.

(039388.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**INVISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Contern, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 99.246.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Appeared:

Mr Paul Steffes, manager, residing in Hassel, acting as manager of DuPont OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., hereafter «DuPont», a société à responsabilité limitée, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 78.030, having its registered office at Contern.

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. That the société à responsabilité limitée, INVISTA, S.à r.l., having its registered office rue du General Patton, L-2984 Contern, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B, under the number 99.246 (the «Company»), has been incorporated by deed enacted on 22nd January 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

II. That the subscribed capital of the Company is presently of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into fifty (50) shares of a par value of two hundred fifty Euro (EUR 250) each.

III. That DuPont declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That DuPont has subscribed and currently holds all the shares of the Company referred to above and that as a sole member of the Company declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That DuPont takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed as the Company has no liabilities and did not carry any business activity.

VI. To confirm to ARTERA SPECIALITIES, S.à r.l., the availability of the name «Invista» and to authorise ARTERA SPECIALITIES, S.à r.l., the use of such denomination for whatsoever reason i.e. in relation to its change of name.

VII. That the register of the members of the dissolved Company has been cancelled.

VIII. That DuPont fully discharges the managers for the due performance of their duties up to this date.

IX. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of DuPont.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Steffes, gérant, demeurant à Hassel, agissant en sa qualité de gérant de DuPont OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., «DuPont», une société à responsabilité limitée, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.030, ayant son siège social à Contern.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société à responsabilité limitée INVISTA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2984 Contern, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99.246 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (le «Mémorial»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représentés par cinquante (50) parts sociales ayant une valeur nominale de deux-cent cinquante euro (EUR 250) chacune.

III. Que DuPont déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que DuPont a souscrit et est actuellement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que DuPont déclare en outre reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée du fait que la Société n'a aucune dette et n'a pas eu d'activité.

VI. Que DuPont confirme à ARTERA SPECIALITIES, S.à r.l., la disponibilité du nom «Invista» et autorise ARTERA SPECIALITIES, S.à r.l., à disposer de ce nom pour quelconque raison, notamment dans le cadre de changement de son nom.

VII. Que le registre des associés de la Société dissoute est annulé.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de DuPont.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Steffes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

J. Elvinger.

(039393.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 25,000,000.-.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.793.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-second day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, (not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register),

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 19 April 2004.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office****Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The Company may:

\* carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

\* establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

\* take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

\* borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II.- Corporate Capital****Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 25,000,000 (twenty-five million Euro), divided into 1,000,000 (one million) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares**

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management - Board of Managers**

8.1 The Company is administered by at least one manager, and in case of plurality of managers, by a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders. The Board of Managers may appoint a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by two managers.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting. The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

An manager may represent more than one of his fellow managers under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

8.11 The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by all the managers present or represented at the meeting. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

#### **Art. 9. Liability of managers**

The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.



#### Chapter IV.- Secretary

##### Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V.- General Meetings of shareholders

##### Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

##### Art. 12. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

##### Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

#### Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

##### Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

##### Art. 15. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

##### Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

##### Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

#### Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

##### Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

##### Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII.- Audit

##### Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### Chapter IX.- Governing law

##### Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Subscription and payment*

Thereupon YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. (YBR 1), represented as stated above hereby declares to (i) subscribe to 1,000,000 (one million) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the total subscribed share capital of the Company and (ii) to pay them up entirely by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached pro forma balance sheet (the Assets and Liabilities).

Such contribution in kind of the Assets and Liabilities is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 25,000,000 (twenty-five million) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the balance of EUR 108,391,834 (one hundred eight million three hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-four euros) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced and supported by, inter alia, a pro forma balance sheet of YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. as per 21 April 2004 and signed for approval by the manager of YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., which shows that the net asset value of YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., which assets and liabilities are contributed to the Company, is worth at least EUR 133,391,834 (one hundred thirty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-four euros).

It results furthermore from a certificate dated 21 April 2004, issued by the Board of Managers of YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. that:

1. the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. are shown on the attached pro forma balance sheet as per 21 April 2004;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. per the attached pro forma balance sheet is valued at least at EUR 133,391,834 (one hundred thirty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-four euros) and since the pro forma balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l.;

3. the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. are freely transferable by YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. have been or will be accomplished by the Board of Managers of YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l.

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Transitory provisions*

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31 December 2004.

*Tax exemption*

The contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated and having its registered office in the European Union to another company incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000 (six thousand euros).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its manager, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period of time, YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., which will be represented by Mr Stuart Ross, one of its managers;

2) The registered office is established at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 19 avril 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup>.- Nom - Durée - Objet - Siège social**

#### **Art. 1. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 2. Objet**

La Société peut:

\* accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

\* créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine; elle peut également acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; et elle peut également accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

\* prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

\* emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

#### **Art. 3. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

### **Chapitre II.- Capital social**

#### **Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### **Art. 5. Partage des bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

#### **Art. 6. Cession des parts sociales**

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle approbation préalable n'est pas requise pour la cession de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales**

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par les associés réunis en assemblée générale statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

### **Chapitre III.- Gérance**

#### **Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance**

8.1 La Société est administrée par au moins un gérant, et en cas de pluralité de gérants, par un Conseil de Gérance, désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins deux gérants.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion. Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

8.11 Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

#### **Art. 9. Responsabilité des gérants**

Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

### **Chapitre IV.- Secrétaire**

#### **Art. 10. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### **Chapitre V.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés**

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

##### **Art. 12. Droit de vote des associés**

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

##### **Art. 13. Quorum - Majorité**

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolution(s) à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

#### **Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

##### **Art. 14. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

##### **Art. 15. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

##### **Art. 16. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

##### **Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### **Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

##### **Art. 19. Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Chapitre VIII.- Vérification des comptes**

##### **Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

#### **Chapitre IX.- Loi applicable**

##### **Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. (YBR 1), représentée comme décrit ci-avant, déclare (i) souscrire les 1.000.000 (un million) de parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et (ii) de payer ces parts sociales entièrement par un apport en nature comprenant l'ensemble des actifs et passifs décrits dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs).

Cet apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est réalisé à la juste valeur du marché et est affecté comme suit:

(i) un montant de EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) est versé sur le compte capital social souscrit de la Société, et

(ii) le solde de (EUR 108.391.834 (cent huit millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-quatre) est affecté au compte réserve de prime d'émission de la Société.

La valorisation de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est attestée et documentée par, inter alia, un bilan pro forma de YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. daté du 21 avril 2004 et signé pour approbation par le gérant de YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est d'au moins (EUR 133.391.834 (cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-quatre euros).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 21 avril 2004 émis par le Conseil de Gérance de YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. que:

1. Les Actifs et Passifs apportés à YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. sont indiqués au bilan pro forma annexé daté du 20 avril 2004;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société telle que figurant au bilan pro forma ci-joint est estimée au moins à un montant de EUR 133.391.834 (cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-quatre euros) et depuis la date dudit bilan pro forma, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l.;

3. les Actifs et Passifs apportés à YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. sont librement transférables par YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l. et ne sont soumis à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant leur transférabilité ou en réduisant leur valeur:

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. ont été ou seront accomplies par le Conseil de Gérance de YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l.

Une copie du certificat ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2004.

#### *Exonération fiscale*

L'apport en nature consiste en l'ensemble des actifs et passifs d'une société constituée et ayant son siège social dans l'Union européenne à une autre société constituée et ayant son siège social dans l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exemption du droit d'apport.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 6.000 (six mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée désigne comme gérant, avec effet à la date de constitution de la Société et pour une durée indéterminée YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., qui sera représentée par M. Stuart Ross, un de ses gérants;

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

J. Elvinger.

(039930.3/211/485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

### **SERAMANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.756.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039451.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**KOMPETENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 55.044.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AQ00365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039370.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**KOMPETENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 55.044.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AQ00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039372.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**KOMPETENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 55.044.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AQ00363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039374.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**KOMPETENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 55.044.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AQ00362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039377.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**LAERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 60.351.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signatures.

(039453.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**PIANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.351.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 13 mai 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Mme Solange Velter de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- M. Michele Amari, né le 3 juin 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03535. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039419.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 56.198.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Signature.*

(039466.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**AUTEX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 78.517.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUTEX, S.à r.l.*

*Signature*

(039516.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**EB TRADING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 57.512.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 mai 2004 à Luxembourg*

1) L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Edouard Buss, administrateur de société demeurant Brederode Straat 184 à B-2018 Antwerpen comme administrateur et ce pour une période de 6 ans.

Monsieur Buss est également nommé administrateur-délégué pour un terme de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Buss

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02552. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039488.3/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---